



Métropoles

7 (2010)

La nouvelle critique urbaine

Alain G. Gagnon et Paul May

***Empowerment* et diversité culturelle : quelques prolégomènes**

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Alain G. Gagnon et Paul May, « *Empowerment* et diversité culturelle : quelques prolégomènes », *Métropoles* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 08 juillet 2010, consulté le 10 juin 2013. URL : <http://metropoles.revues.org/4230>

Éditeur : Philippe Genestier
<http://metropoles.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://metropoles.revues.org/4230>
Document généré automatiquement le 10 juin 2013.
© Tous droits réservés

Alain G. Gagnon et Paul May

Empowerment et diversité culturelle : quelques prolégomènes

- 1 La construction des États modernes a coïncidé avec une étatisation croissante des pratiques en société, processus idéalement mis en lumière par des historiens comme Eric Hobsbawm et Miroslav Hroch qui ont tous deux insisté sur le rôle déterminant des élites dans le façonnement de l'identité nationale, reflet d'une période où l'État-nation constituait le cadre privilégié du politique. Or, les transformations majeures survenues depuis les années 1970, allant d'un effritement du keynésianisme à l'émergence de nouvelles revendications identitaires et religieuses, ont successivement remis en question le caractère stato-centré du politique.
- 2 Réflétant cette évolution, les chercheurs en sciences sociales ont articulé leurs travaux autour des changements apportés à l'établissement du processus décisionnel et, plus généralement, à la redéfinition du rapport entre État-nation et société civile. Dans cette optique, la littérature scientifique des trois dernières décennies a cherché à actualiser d'anciens concepts de science politique, comme la démocratie locale, la démocratie participative et agissante, ou l'*empowerment*, ce dernier concept faisant l'objet du présent texte.
- 3 Pour le définir brièvement, nous dirons que le terme d'*empowerment* vise à renverser les rapports classiques de domination entre l'État (pris dans le sens des institutions étatiques) et la société civile en transférant des capacités de décision politique à cette dernière. L'étymologie anglophone du terme met bien en relief cette idée de délégation de pouvoir à une communauté donnée, que l'on pourrait traduire en français par l'« élévation de la capacité de pouvoir », celle-ci étant entendue comme « la maîtrise que les gens acquièrent individuellement ou collectivement sur le cours de leur vie » pour reprendre les termes de Jacques Donzelot (2006). Cette logique va de pair avec une évolution marquée ces dernières années, allant vers un dépassement de l'État-nation traditionnel au profit d'instances supra-étatiques (mouvement vers le haut) et subnationales (mouvement vers le bas).
- 4 Notre intention dans ce texte est d'articuler le concept d'*empowerment* avec la problématique de la diversité. Pour ce faire, nous dévoilerons en quoi l'*empowerment* peut constituer une voie prometteuse permettant de renouveler le processus démocratique, aussi bien sur le plan normatif en nous appuyant sur la philosophie de Charles Taylor, que sur plan empirique en faisant référence à la littérature portant sur le fédéralisme asymétrique. Puis, dans le sillage des travaux de Bernard Jouve, nous tenterons de démontrer quelles équivoques le concept d'*empowerment* doit lever afin de tenir les espoirs qui sont fondés en lui.

L'*empowerment*, un renouvellement de la démocratie ?

- 5 L'*empowerment* peut être défini sous plusieurs angles. Ici nous mettons l'accent sur la notion même d'habilitation propre aux acteurs sociaux et politiques prise sous la forme, d'une part, d'un processus (Jouve, 2008) et, d'autre part, sur l'exercice même de la « conception capacitaire » telle qu'on la retrouve chez Vincenzo Cicchelli (2006). Pour mieux saisir l'originalité de ce concept, il convient ici de rappeler dans quelles circonstances celui-ci émerge. L'*empowerment* est perçu chez Jouve en particulier comme une réponse politique à la fragmentation sociale et à la paupérisation de certaines aires urbaines, réponse qui serait mieux adaptée à la réalité du terrain que les expériences précédemment menées. En effet, les carences de la première vague de rénovation urbaine massive menée aux États-Unis au cours des années 1950 dans le cadre des politiques sous-tendant l'Urban Renewal Act de 1949 ont été cruellement mises en lumière au moment des révoltes dans les ghettos noirs pendant toute la décennie des années 1960. Elles étaient le résultat d'une politique urbaine qui visait une simple rénovation des bâtiments et des espaces de socialisation mais qui tenait trop peu compte des aspirations des habitants de ces quartiers¹. Le même phénomène est observable en France, où les termes de « rénovation bulldozer » et de « participation factice » dénoncent un processus jugé abrupt, strictement top-down », où les habitants des quartiers en question,

pourtant les premiers concernés, sont ignorés ou instrumentalisés par les décideurs (Sintomer, Maillard, 2007).

- 6 Connaissant un grand succès dans la littérature anglo-américaine, l'*empowerment* prend acte de l'insuffisance des politiques urbaines « classiques ». Plus encore, comme nous l'avons évoqué en introduction, il s'agit de trouver une nouvelle forme de politique adaptée aux transformations politiques et sociales en cours incluant le redéploiement de l'État-nation et la recomposition des relations entre l'État et les citoyens qui en sont concomitants.
- 7 L'*empowerment* comporte une dimension subversive, du moins potentiellement, comme nous le signale Bernard Jouve (2006), à la fois parce que le concept remet en cause l'asymétrie des rapports entre la puissance publique et la société civile mais aussi parce qu'il suppose une plus grande prise en compte des aspirations des administrés, ce qui rejoint certaines thématiques liées à la démocratie participative. C'est ainsi que l'*empowerment* au chapitre de la démocratie locale contribue à concrétiser un « nouveau territoire de référence du politique à partir duquel il [est] possible de repenser, d'agir » (Jouve, 2007) « sur le monde pour le transformer, le démocratiser », pourrait-on ajouter.
- 8 Les demandes émanant des minorités ethniques ou culturelles s'effectuent généralement dans le cadre des milieux urbains, qui disposent d'ailleurs de plus en plus de pouvoirs pour les traiter, comme l'ont illustré, entre autres, Romain Garbaye (2005) et Philip Booth. Ainsi, les notions d'inclusion, d'intégration et de démarches citoyennes, visant à faire évoluer les démocraties représentatives vers un modèle plus participatif, rejoignent fréquemment la prise en compte des revendications de nature culturelle. Ces dernières émanent de groupes revendiquant la reconnaissance des codes culturels, notamment religieux, comme par exemple l'exigence que les piscines publiques soient réservées uniquement aux femmes lors de certains créneaux horaires. Dans une certaine mesure, cette analyse rejoint celle d'Henri Lefebvre qui, dans *Le Droit à la ville*, défend l'idée que l'accès aux services et aux biens urbains pour tous (logement, transport, loisirs) doit s'accompagner d'un droit à la différence (Lefebvre, 1968, p. 145).
- 9 C'est à notre avis ici que l'*empowerment* établit une connexion porteuse avec le respect de la diversité culturelle. Ayant acquis une plus large latitude dans la gestion des revendications identitaires – linguistiques, culturelles, nationales ou religieuses –, les villes sont depuis quelques décennies des acteurs majeurs de l'expérimentation de l'altérité (Jouve, Gagnon, 2006). Leur rôle prédominant dans l'insertion des communautés issues de l'immigration avait déjà été relevé par les sociologues de l'École de Chicago, à l'instar de George Simmel au cours des années 1930 (Simmel, 1988, 1990, 2000), mais le processus s'est accentué ces dernières années dans le cadre des bouleversements politiques dus en particulier à la mondialisation. Nous entendons mobiliser la philosophie politique de Charles Taylor pour mettre en relief le potentiel démocratique de l'*empowerment* et son éventuel bénéfice en réponse aux enjeux identitaires.

Empowerment et diversité culturelle : l'apport de Charles Taylor

- 10 Brossant un vaste panorama de la philosophie du sujet dans son ouvrage portant sur *Les sources du moi*, Charles Taylor montre qu'à côté de son versant mécaniste et rationaliste, la modernité puise également ses sources dans l'idéal d'authenticité qui émerge chez Rousseau et se poursuit avec les romantiques allemands. Déplorant que cette dernière lecture ait été négligée au bénéfice d'une vision strictement instrumentale, Taylor se propose de mettre à jour les conflits inhérents à la condition moderne et d'accepter la tension féconde entre l'héritage des Lumières et l'expressionnisme romantique. Dans la lignée de Herder, le philosophe québécois insiste sur l'importance du contexte culturel dans l'affirmation des individus et rejette l'idée d'un raisonnement dégagé de toute dimension culturelle ou d'un fondement purement rationnel de la morale de type kantien. De cette analyse philosophique, Taylor dégage une nouvelle synthèse et avance un programme politique. Mettant l'anomie des sociétés démocratiques contemporaines sur le compte du manque de réceptivité des institutions envers les sensibilités culturelles des citoyens, Taylor propose une meilleure prise en compte

de ces dernières. Concrètement, cela se traduit par la condamnation de l'aspect fallacieux de la neutralité libérale – souvent qualifiée de bienveillante –, par la remise en cause de la stricte séparation entre sphère privée et sphère publique ou encore par la mise en place d'accommodements raisonnables en faveur des minorités culturelles, religieuses ou nationales. Pour le dire en quelques mots, Taylor voit d'un œil favorable les revendications identitaires, et ce pour deux raisons essentielles. Premièrement, il estime que celles-ci peuvent engendrer un approfondissement du processus démocratique en faisant appel à un engagement accru de chacun dans la vie de la Cité. Ensuite, en mobilisant le vocable du républicanisme civique, Taylor prône l'évolution du libéralisme classique rawlsien vers un « libéralisme de type 2 » plus accommodant envers les différences, passant « de la tolérance à la reconnaissance », pour reprendre le titre du plus récent ouvrage du philosophe Michel Seymour (2008). Dans cette optique, la politique urbaine, en tant que théâtre privilégié des luttes politiques, est un des vecteurs essentiels de la réalisation des buts philosophiques de Taylor.

11 Faisant de la participation politique des minorités culturelles et de l'acceptation des différences dans l'espace public un des baromètres majeurs du degré de démocratisation d'une société, on mesure à quel point Taylor place de grands espoirs dans l'*empowerment*. Dans le Malaise de la modernité, il dévoile explicitement la sympathie qu'il éprouve à l'égard du concept d'*empowerment* et milite pour la formation « d'une société de dialogue » et l'instauration d'un « processus d'articulation et d'identification des idéaux qui se cachent derrière les pratiques dégradées de notre société » (Taylor, 2002, p 128). S'appuyant sur la tradition de l'humanisme civique, il avance l'idée d'une décentralisation accrue et de la délégation de pouvoirs en faveur des communautés locales afin que « les communautés partielles – géographiques, culturelles ou de travail – puissent devenir à nouveau des centres d'activités et d'intérêts pour leurs membres en les rattachant à un ensemble social » (Taylor 1998). C'est bien là son penchant communautarien qui fait que Taylor est parfois affilié à des philosophes comme Alasdair MacIntyre ou Michael Sandel.

12 Pourtant, loin de prôner une subordination de l'individualisme à une quelconque appartenance culturelle, comme le lui reprochent certains de ses détracteurs l'accusant de verser dans le « communautarisme », Taylor s'efforce de montrer que la communauté est importante justement au nom de l'épanouissement de l'individu. Le degré d'avancement d'une démocratie s'évalue précisément par la capacité de cette dernière à mettre des mesures favorisant le transfert du pouvoir de décision vers les citoyens et par la pleine acceptation de leurs différences dans l'espace public.

Fédéralisme et *empowerment* : deux notions complémentaires ?

13 L'*empowerment*, constitue une façon de vivifier la démocratie en procurant de nouveaux outils de mobilisation aux communautés politiques. Le *demos* chez Taylor se décline de diverses manières ; il ne se limite pas à une seule expression du fait politique. La distinction que Taylor établit entre la diversité de premier niveau (celle prise au niveau des individus) et la diversité de deuxième niveau (celle se situant au niveau des communautés politiques et des différentes manières de faire et de voir) est d'une grande pertinence lorsqu'il nous faut étudier la diversité culturelle et nationale en contexte fédéral. L'apport de Taylor à la compréhension de la vie en société est d'un précieux secours en ce sens que ses travaux remettent en question le monisme pour lui préférer un cadre politique fondé sur le pluralisme communautaire en imaginant, comme expression de la volonté politique, plusieurs *demoi*. C'est ici que le fédéralisme, comme forme d'*empowerment*, prend tout son sens.

14 Les usages du fédéralisme varient selon les traditions et selon les époques. Aussi, le fédéralisme a-t-il pu contribuer entre autres à favoriser la représentation des communautés politiques à des échelles diverses, à servir de bouclier pour la protection des groupes minoritaires sous la forme de poids et de contrepoids, à chercher à entretenir un équilibre entre les forces centripètes et centrifuges ou à maintenir en tension l'unité et la diversité de façon créatrice au sein des États fédéraux. Notons que le fédéralisme rompt avec la tradition moniste (Gagnon, 2008)² tant prisée chez les Américains et les chez les républicains

français en remettant à l'avant-scène la prégnance des cultures et des identités qui furent au centre des préoccupations de Johannes Althusius (1556-1637), Charles de Secondat Montesquieu (1689-1755) et de Pierre Joseph Proudhon (1809-1865).

- 15 L'*empowerment* des nations minoritaires de même que celui des groupes culturels et religieux fluctuent souvent en fonction de la présence d'institutions fortes favorisant la mobilisation collective. Aussi la formule fédérale offre-t-elle une voie porteuse permettant l'agrégation des intérêts et des préférences. Le succès des groupes variera entre autres en fonction des forces politiques et sociétales en présence, de l'engagement des acteurs à vouloir transformer les choses et des bonnes dispositions du groupe majoritaire à accommoder l'Autre.
- 16 L'idéal fédéral offre des avenues prometteuses pour l'habilitation des minorités nationales et des communautés culturelles pour autant que l'État central soit respectueux du partage des pouvoirs librement consenti par les États membres avec le gouvernement central. Aussi, une plus grande concentration territoriale des minorités nationales offre la possibilité à ces dernières d'exercer une influence certaine sur les choix collectifs au niveau régional, tout en facilitant la mobilisation des minorités nationales au sein des institutions fédérales dans le but de protéger et de promouvoir leurs cultures propres.
- 17 Il en va de même pour les « immigrants et [les] minorités politiques, par exemple les gays et les lesbiennes ou encore les femmes, [ayant la possibilité] de faire pression sur les décideurs au sein des institutions locales et ainsi apporter des changements notables dans le contenu des politiques publiques. » (Gagnon, Jouve, 2006, p. 20). Ces groupes (immigrants et minorités politiques), plus vulnérables que les minorités nationales territorialisées, pourront tirer profit de la formule fédérale pour autant qu'elle contribuera à créer de nouveaux accès au pouvoir, à ouvrir la voie à la mise en place de politiques d'insertion sociale et d'allocation des ressources et à valoriser la diversité culturelle et l'engagement citoyen.
- 18 Les États membres d'une fédération, tout comme les villes, n'ont peut-être pas des pouvoirs aussi larges que ceux relevant de l'État central mais ceux-ci possèdent néanmoins une capacité d'initiative qui en font des partenaires essentiels à l'exercice de la souveraineté partagée, tout en étant des lieux d'expérimentation de premier ordre permettant la validation de nouvelles politiques gouvernementales et de nouvelles pratiques sociales. Vu sous cet angle, le fédéralisme constitue une véritable force d'habilitation. Récemment, quelques auteurs se sont mis à explorer et à mettre en valeur cette dernière dimension. Pensons ici à l'ouvrage d'Erwin Chemerinsky (2008) dans lequel l'auteur souhaite que chaque ordre de gouvernement puisse prendre pleinement en charge ses propres responsabilités (économiques, environnementales, politiques et sociales) en vue d'identifier et de mettre en avant des solutions aux problèmes sociaux qui affligent les démocraties libérales avancées.
- 19 Un des outils propres au fédéralisme est de permettre l'implantation de programmes spécifiques aux attentes et aux besoins des communautés politiques prises sur une base territoriale. Il s'agit en quelque sorte d'une façon de donner du corps mais surtout d'enrichir le concept de *demoi* auquel nous nous sommes déjà référés. La façon optimale, en contexte fédéral, de promouvoir des politiques habilitantes pour les communautés politiques est sans doute de chercher à instaurer le fédéralisme asymétrique. Cette forme d'expression du fédéralisme consiste moins à donner des pouvoirs à certaines communautés politiques, au détriment des autres, qu'à encourager le rapprochement de la prise de décision des communautés politiques à l'origine du pacte ayant donné lieu à l'établissement de la forme étatique originelle. Le fédéralisme asymétrique peut ainsi incarner une forme institutionnelle très avancée permettant la valorisation de la diversité culturelle.

Des écueils à éviter

- 20 Vecteur de démocratisation impliquant un partage des responsabilités et une plus grande capacité décisionnaire au niveau local, l'*empowerment* semble donc constituer une piste intéressante pour le renouvellement de la démocratie, notamment par le biais du fédéralisme et de la reconnaissance institutionnelle des identités minoritaires. Pourtant, à diverses reprises, Bernard Jouve nous met en garde contre le « mirage néo-tocquevillien » consistant à réifier le concept en en faisant une solution universellement efficace. Dans plusieurs de ses textes, Jouve

synthétise le danger d'ériger le concept en une catégorie normative aux vertus nécessairement amélioratives (Jouve, 2005). Or, comme nous allons le voir, ces avertissements prennent tout leur sens lorsqu'on lie la problématique de l'*empowerment* à celle des politiques de reconnaissance identitaire. Notre démonstration se fera en deux temps.

21 Première remarque, l'*empowerment* peut être un moyen commode pour l'État central de se dégager de ses engagements sociaux. Faisant fi de la solidarité entre les citoyens au nom d'une responsabilisation accrue des communautés locales, on joue la carte de la prise en charge des administrés par eux-mêmes pour mieux pouvoir démanteler la législation leur venant en aide, dans le cas d'un régime de péréquation par exemple. Georges Benko et Alain Lipietz ont ainsi démontré que cette logique peut servir à justifier une césure entre les « communautés qui gagnent et celles qui perdent » (Benko, Lipietz, 1992), et, pourrait-on ajouter, à laisser le marché comme unique moteur de régulation après le retrait de l'État. Cette vision pessimiste présente alors le concept d'*empowerment* comme un slogan commode, masquant un désengagement massif de l'État envers les couches les plus démunies de la population, accompagnant de fait l'évolution néolibérale des trois dernières décennies. S'esquisse alors, selon ce schéma, une véritable instrumentalisation des mouvements sociaux et des actions émanant de la société civile par l'État : en lieu et place d'une démocratisation des politiques publiques et d'un transfert des capacités de pouvoir, on aboutit à ce que « l'État fasse peser sur la société civile la responsabilité de ses choix en matière de politiques macro-économiques et de traitement des inégalités socioéconomiques » (Jouve, 2008), couvrant ainsi du manteau de Noé le démantèlement de l'État-providence. C'est le cas notamment en Grande-Bretagne, où le démantèlement des services sociaux a coïncidé avec une décentralisation accrue en faveur des collectivités locales. Preuve que l'usage de l'*empowerment* ne va pas nécessairement dans le sens d'un souci d'égalitarisme et de justice sociale, l'État a eu tendance à déléguer aux citoyens la responsabilité de l'ordre public, et plus précisément la lutte contre la délinquance et les comportements jugés antisociaux, allant parfois jusqu'à encourager la délation comme l'a magistralement analysé John Flint (2006).

22 Cette question trouve une articulation forte avec la problématique de la diversité culturelle. Dans son fameux texte *From Redistribution to Recognition*, Nancy Fraser formule l'hypothèse que nous sommes entrés à la fin du XXe siècle dans une aire post-socialiste caractérisée par le fait que les demandes de justice sociale se manifestent davantage à travers les revendications identitaires plutôt que par le biais de demandes d'une répartition plus équitable des richesses (Fraser, 2010). La domination d'une culture sur une autre (avec toutes les imprécisions que ces termes peuvent suggérer) prend alors le relais de l'exploitation économique comme paradigme définissant l'injustice.

23 Emboîtant le pas à Fraser, certains politologues et philosophes pointent du doigt les politiques identitaires comme étant un pâle substitut à une authentique lutte pour l'égalité sociale. Ainsi pour Brian Barry, le biais culturaliste emprunté par les universitaires ferait le jeu du capitalisme, les mesures favorisant l'expression des identités remplaçant un combat social ciblé sur l'amélioration du sort des travailleurs (Barry, 2001). Emmanuel Todd estime pour sa part que ces résurgences identitaires comportent une dimension artificielle et narcissique, symptôme d'une époque prônant un individualisme exacerbé (Todd, 1997). Regrettant la mise entre parenthèses du vocable marxiste, le sociologue Pierre Bourdieu dénonce quant à lui l'américanisation des concepts en sciences sociales et s'irrite de la connivence qu'il perçoit entre « thuriféraires » de la mondialisation économique néo-libérale et les intellectuels adeptes de la « novlangue multiculturaliste »³.

24 Les sceptiques de l'*empowerment* et des revendications identitaires proposent ici des arguments similaires : la montée en puissance de groupes revendiquant leurs particularismes (religieux, culturels ou nationaux) irait de pair avec l'affaiblissement de l'État keynésien, et masquerait l'abandon d'un projet politique impliquant une réelle transformation de l'ordre social. Selon ce schéma, la délégation de pouvoir au profit des communautés culturelles et la résurgence identitaire selon le paradigme taylorien ne feraient qu'accompagner l'évolution des démocraties contemporaines au rythme de l'agenda néolibéral.

- 25 Une seconde critique vient relativiser la portée progressiste des politiques identitaires et de l'*empowerment* : la délégation de pouvoir vers les communautés locales ne peut faire le jeu des dominants. Comme l'ont déjà remarqué Wayne Norman et Will Kymlicka (2004), les membres dominants d'une communauté donnée sortent souvent gagnants d'un processus de démocratisation à l'échelon local car ceux-ci possèdent un registre de langage plus approprié de même que les codes socioculturels leur permettant d'en tirer bénéfice au détriment des couches marginalisées. Ainsi, l'*empowerment* ne va pas forcément dans le sens de l'intérêt général (Doytcheva, 2007) et peut paradoxalement déboucher sur une marginalisation accrue des couches défavorisées. Là encore, rappelons-le, cela s'inscrit dans le « mirage néo-tocquevillien » dans lequel Bernard Jouve nous enjoint de ne pas tomber, les institutions locales n'étant pas plus égalitaristes par essence.
- 26 Ce dernier point est d'autant plus important que le jeu de forces politiques aboutit parfois à l'émergence de « représentants légitimes » des communautés données qui se trouvent propulsés en tant qu'acteurs incontournables et profitent de la décentralisation à des fins personnelles et carriéristes. La délégation de pouvoir aux communautés locales comporterait le risque selon certains penseurs de nuire aux franges les plus vulnérables de ces minorités, notamment dans le cas de revendications culturelles et religieuses. C'est l'épineuse question des Minorities within Minorities (Eisenberg, Spinner-Halev, 2005).
- 27 Le cas des femmes a été particulièrement bien mis en lumière par Susan Moller Okin qui montre (1999) que, dans une proportion importante, les demandes émanant des groupes culturels au niveau local exigent un traitement différencié pour les femmes, ce qui peut mener à une modification du cursus scolaire, la soumission à un rituel particulier, ou plus généralement une série d'interdits d'ordre religieux et culturels. Apportant un volet empirique à son plaidoyer, la chercheuse prend divers exemples et met en exergue les traditions patriarcales au sein des communautés amérindiennes, indonésiennes et juives hassidiques. Rappelons à ce sujet la polémique qui a eu cours en Ontario en 2005, à propos de l'éventuelle instauration de tribunaux islamiques d'arbitrage religieux, chargés de juger les questions de mariage et de divorce au sein de la communauté musulmane, projet qui n'a finalement pas abouti en raison, entre autres, de la mobilisation des associations de femmes d'origine musulmane.
- 28 Au final, ces quelques exemples explorés ci-haut ont le mérite de servir d'avertissement en montrant les travers à éviter. Au nom du respect de la diversité culturelle, ne risque-t-on pas parfois d'aboutir à l'institutionnalisation des discriminations ? Le potentiel subversif que nous avons décelé dans l'*empowerment* se trouverait alors réduit à la portion congrue : en place d'une démocratisation accrue, on pourrait assister au contraire à une reproduction des rapports de domination entre groupes sociaux, des plus fortunés sur les autres, des hommes sur les femmes, des hétérosexuels sur les homosexuels. Il faut être d'une grande prudence.

Conclusion

- 29 Au terme de notre analyse, il apparaît que le concept d'*empowerment* comporte une dimension équivoque, de par sa malléabilité et la multiplicité des formes institutionnelles qu'il peut revêtir. Le jumelage entre politiques identitaires et *empowerment* peut donc comporter des zones d'ombre puisqu'il risque d'offrir un paravent vertueux à un désengagement de l'État-providence. En outre, comme on a pu le voir, l'*empowerment* n'offre pas nécessairement les garanties nécessaires à la protection des franges (potentiellement) discriminées en provenance des communautés culturelles et autres groupes minoritaires qui en sont issus.
- 30 Malgré ces obstacles significatifs, la notion d'*empowerment* demeure un projet politique porteur pour une meilleure prise en compte des aspirations des minorités au niveau local (qu'elles soient linguistiques, culturelles, religieuses ou sexuelles) et des minorités nationales au sein des États-nations déjà constitués. L'apport de Bernard Jouve à ces questionnements constitue une mise en garde claire pour ceux qui souhaiteraient simplement se cacher derrière un concept dont on a peut-être abusé dans les sciences sociales. Avec Charles Taylor, Will Kymlicka et quelques autres chercheurs, Bernard Jouve est de ceux qui ont le mieux articulé les questions sous-jacentes à la notion de l'*empowerment*, mais surtout il nous a livré

de multiples enseignements quant à la manière de repenser les normes prises pour acquises et la portée de nos propres partis pris théoriques.

Bibliographie

- Andersen, M., (1964), *The Federal Bulldozer. A Critical Analysis of Urban Renewal. 1949-1962*, MIT Press, Cambridge.
- Barry, B., (2001), *Culture and Equality : An Egalitarian Critique of Multiculturalism*, Harvard University Press, Cambridge.
- Benko, G., Lipietz, A., (dir.), (1992), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses universitaires de France, Paris.
- Chemerinsky, E., (2008), *Enhancing Government : Federalism for the 21st Century*, Stanford University Press, Stanford.
- Cicchelli, V., (2006), « Comment exercer le métier de sociologue dans une société caractérisée par une forte circulation des savoirs ? Le cas des dispositifs ministériels d'incitation à l'engagement », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 2.
- Donzelot, J., (2006), *Quand la ville se défait. Quelle politique face à la crise des banlieues ?*, Seuil, Paris.
- Doytcheva, M., (2007), *Discrimination positive à la française. Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, La Découverte, Paris.
- Eisenberg, A., Spinner-Halev, J., (ed.), (2005), *Minorities Within Minorities : Equality, Rights and Diversity*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Flint, J., (2006), « Stratégies d'empowerment et lutte contre les comportements "antisociaux" au Royaume-Uni », *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 1.
- Fraser, N., (2010), « From Redistribution to Recognition? Dilemmas of Justice in a "Postsocialiste" Age in Justice », texte disponible à l'adresse suivante : <http://www.newleftreview.org/?view=1810>
- Gagnon, A. G., (2008), *La raison du plus fort : plaidoyer pour le fédéralisme plurinational*, Québec Amérique, Montréal.
- Garbaye, R., (2005), *Getting into Local Power : the Politics of Ethnic Minorities in British and French Cities*, Blackwell, Oxford.
- Jouve, B., Gagnon, A. G. (dir.), (2006), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble.
- Jouve, B., (2005), « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, vol. 55, n° 2.
- Jouve, B., (2006), « Éditorial », *Géographie, économie et société*, vol. 8,
- Jouve, B., (2007), « Gouvernance et villes », http://chaire-unesco.entpe.fr/fichier_PDF/publications/PredaIDF.pdf
- Jouve, B., (2008), « L'empowerment : à quelles conditions ? Pour quels objectifs ? » Note de travail, UMR CNRS 5600. – http://chaire-unesco.entpe.fr/fichier_PDF/publications/Pouvoirslocaux_empowerment%5B1%5D.pdf
- Kymlicka, W., Norman, W., (1994), « Return of the Citizen: A Survey of Recent Work on Citizenship Theory », *Ethics*, vol. 104, n° 2.
- Lefebvre, H., (1968), *Le droit à la ville*, tome 2, Anthropos, Paris.
- Okin, S. M., (1999), *Is Multiculturalisme Bad for Women ?*, Princeton University Press, Princeton.
- Seymour, M., (2008), *De la tolérance à la reconnaissance*, Boréal, Montréal.
- Simmel, G., (1990), *Philosophie de la modernité*, 2 vol., Payot, Paris.
- Simmel, G., (2000), *Ville et modernité*, L'Harmattan, Paris.
- Sintomer, Y., Maillard, J., (2007), « The Limits of Local Participation and Deliberation in the French politique de la ville », *European Journal for Political Research*, vol. 46, n° 4.
- Taylor, Ch., (1998), *Hegel et la société moderne*, Les Éditions du Cerf, Paris.
- Taylor, Ch., (2002), *Le malaise de la modernité*, Les Éditions du Cerf, Paris.
- Todd, E., (1997), *Le destin des immigrés*, Seuil, Paris.

Notes

- 1 Critique brillamment mise en évidence par Martin Andersen (1964).
- 2 Pour une remise en question de la tradition moniste, se reporter à Alain-G. Gagnon, 2008
- 3 <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/05/BOURDIEU/13727>, page consultée le 12 janvier 2010.

Pour citer cet article

Référence électronique

Alain G. Gagnon et Paul May, « *Empowerment* et diversité culturelle : quelques prolégomènes », *Métropoles* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 08 juillet 2010, consulté le 10 juin 2013. URL : <http://metropoles.revues.org/4230>

À propos des auteurs

Alain G. Gagnon

Université du Québec à Montréal

Paul May

Université du Québec à Montréal, EHESS

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumés

Le présent texte explore l'articulation entre l'*empowerment* et la diversité culturelle, et notamment les voies prometteuses du jumelage entre ces deux termes. L'apport de la philosophie de Charles Taylor conjuguée aux récentes théories du fédéralisme permet de porter un regard nouveau sur la thématique des revendications identitaires en milieu urbain et d'esquisser des solutions institutionnelles pour répondre au double défi posé par le pluralisme culturel et de la nouvelle configuration économique-politique sous-tendant la mondialisation. Malgré ses aspects positifs, cet article entend montrer, dans le sillon des travaux de Bernard Jouve, les limites et l'utilisation équivoque que l'on peut faire de l'*empowerment*, qui sert parfois à justifier un désengagement de l'État-providence en faveur des populations les plus démunies, et qui ne présente pas toujours les garanties nécessaires pour lutter contre les discriminations survenant au sein des *Minorities within Minorities*.

This article explores linkages between empowerment and cultural diversity largely defined, and at times a promising convergence between the two notions. Charles Taylor's contribution to current theories of federalism allows us to cast a rejuvenated look on cultural claims in urban centers and to sketch institutional avenues to face the dual challenge posed by cultural pluralism and the new socio-political configuration underlying globalization. In spite of some very positive aspects, and following Bernard Jouve's intellectual insights, this text illustrates the extent to which the notion of empowerment can also be deceiving as it might add limitations for weaker communities, and create new hurdles as the undermining of the welfare state has showned. In addition, empowerment does not always provide guarantees to counter discrimination as the case of «Minorities within Minorities» reveal.

Entrées d'index

Mots-clés : Bernard Jouve, Charles Taylor, Demoi, demos, diversité, empowerment, État-providence, fédéralisme, fédéralisme asymétrique, minorité nationale, monisme, revendication identitaire

Keywords : asymetrical federalism, Bernard Jouve, Charles Taylor, Demoi, demos, diversity, empowerment, federalism, identity claim, monism, national minorities, welfare state